



Les Fleurs du Temps SA
Ruelle du Mont 8 / 1926 Fully
Tél. 027 747 66 11 / Fax 027 747 66 10
info@lfdt.ch
www.lesfleursdutemps.ch

Visites en EMS

(Valable dès le lundi 8 mars 2021)

Chères Familles,
Chers Visiteurs,

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais a ouvert les visites en EMS depuis le 1^{er} décembre 2020 et a assoupli les mesures le 27 février 2021. Le Service de la santé publique du Canton du Valais (ci-après SSP) a émis des directives qui définissent strictement le cadre des visites en EMS, il a défini plusieurs paliers épidémiologiques possibles pour chaque EMS, décidés par le Médecin cantonal, et il a prévu pour chaque situation des mesures spécifiques.

Les paliers définis par le SSP sont les suivants :

- [Palier 0] Etat normal sans COVID
- [Palier 1] Présence de cas sporadiques, situation stable
- [Palier 2] Epidémie dans le canton
- [Palier 3] Premier cas ou épidémie dans l'EMS
 - 1) jusqu'à 2 résidents touchés par la COVID-19
 - a) épidémie étendue à un secteur de l'EMS
 - b) épidémie étendue à tout l'EMS.

La situation actuelle dans les foyers des Fleurs du Temps est la suivante :

| | Charrat | Fully | Grimisuat | Leytron | Saillon |
|---------|---------|-------|-----------|---------|---------|
| Paliers | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |

Ces paliers, définis pour chaque foyer, sont tributaires de la situation sanitaire de la région et du foyer concerné. Ils peuvent dès lors évoluer très rapidement vers un niveau plus ou moins restrictif.

Le nombre de visiteurs, la durée et le lieu de la visite sont variables selon les paliers et l'état de santé du résident.

Pour les paliers [Palier 0], [Palier 1] et [Palier 2] et [Palier 3.1] il n'est pas nécessaire d'annoncer votre visite. Cependant, le nombre de places disponibles dans les zones communes étant restreint, le personnel de l'EMS peut retarder temporairement l'arrivée de visites et vous demander de patienter à l'extérieur le temps qu'une table se libère.

Pour les paliers [Palier 3A] et [Palier 3B], nous vous invitons à annoncer votre visite par téléphone afin que nos collaborateurs puissent vous orienter sur la situation épidémiologique de l'EMS et des conditions de visite. Vous pouvez annoncer votre visite de 10h00 à 12h00, du lundi au vendredi aux numéros :

| | |
|--------------------|---------------|
| Foyer de Charrat | 027 747 66 36 |
| Foyer de Fully | 027 747 66 18 |
| Foyer de Grimisuat | 027 399 14 17 |
| Foyer de Leytron | 027 747 66 57 |
| Foyer de Saillon | 027 747 66 78 |

Lors de votre visite, vous serez invités à remplir un « Formulaire de déclaration » et les informations seront retranscrites sur un « Registre des visites » que nous devons tenir à disposition du Médecin cantonal. Nous vous demandons de **renoncer à votre visite** si vous êtes en isolement, en quarantaine et si vous avez des symptômes du COVID-19, de la grippe ou de refroidissement.

1. Organisation des visites

Les normes imposées par le SSP impliquent un accueil et un accompagnement des visiteurs, une infrastructure qui respecte les plans de protection du COVID-19 et des mesures strictes d'hygiène, de distance sociale et de désinfection.

Les visites sont ouvertes du lundi au dimanche, **de 14h00 à 17h30**.

1.1. Nombre de visiteurs

[Palier 0] Le nombre de visiteurs est libre.

[Palier 1] Le nombre de visiteurs simultanés par résident est libre dans la mesure des capacités de l'établissement.

[Palier 2] Le nombre de visiteurs simultanés par résident est de 2 personnes en chambre individuelle, 1 personne en chambre commune et de 4 personnes dans les zones communes. Le nombre de places disponibles dans les zones communes est restreint. L'EMS peut retarder temporairement l'arrivée de visites.

[Palier 3.1] Le nombre de visiteurs simultanés par résident est de 2 personnes en chambre individuelle, 1 personne en chambre commune et de 4 personnes dans les zones communes. Le nombre de places disponibles dans les zones communes est restreint. L'EMS peut retarder temporairement l'arrivée de visites.

[Palier 3a] Le nombre de visiteurs simultanés par résident est de **1 à la fois**; des exceptions peuvent être acceptées pour les enfants de moins de 12 ans.

[Palier 3b] Le nombre de visiteurs simultanés par résident est de **1 à la fois**; des exceptions peuvent être acceptées pour les enfants de moins de 12 ans.

1.2. Durée de la visite

[Palier 0] La durée de la visite est libre.

[Palier 1] La durée de la visite est libre.

[Palier 2] La durée de la visite est libre.

[Palier 3.1] La durée de la visite est libre.

[Palier 3a] La visite est uniquement sur **rendez-vous** et la durée limitée à **30 minutes**.

[Palier 3b] La visite est uniquement sur **rendez-vous** et la durée limitée à **30 minutes**.

1.3. Nombre de visite par jour

[Palier 0] Le nombre de visites par jour est libre.

[Palier 1] Le nombre de visites par jour est libre.

[Palier 2] Le nombre de visites par jour est libre.

[Palier 3.1] Le nombre de visites par jour est libre.

[Palier 3a] Le nombre de visites est limité à **1 visite par jour** par résident.

[Palier 3b] Le nombre de visites est limité à **1 visite par jour** par résident.

1.4. Lieux des visites

[Palier 0] Les visites ont lieu dans les cafétérias des EMS, sur les terrasses ou en chambres.

[Palier 1] Les visites ont lieu dans les cafétérias des EMS, sur les terrasses ou en chambres.

[Palier 2] Les visites ont lieu de préférence dans un **espace spécialement dédié aux visites** ou sur les terrasses. Les visites en chambre sont autorisées.

[Palier 3.1] Les visites ont lieu de préférence dans un **espace spécialement dédié aux visites** ou sur les terrasses. Les visites en chambre sont autorisées.

[Palier 3a] Les visites ont lieu, pour les résidents des zones non COVID-19, dans un lieu spécialement dédié aux visites, si possible proche de l'entrée principale, ou sur les terrasses. Les espaces extérieurs de l'EMS sont à privilégier. **Les visites en chambres** ne sont, en principe, **pas autorisées sauf pour** les situations ci-après :

- ✓ Les résidents alités dans un secteur non COVID-19 (! respect rigoureux des mesures de sécurité),
- ✓ les visites en chambre pour des résidents dans un secteur non COVID-19, autorisées par l'ICUS, selon l'évaluation de l'EMS, et en respectant rigoureusement les mesures de sécurité,
- ✓ Les résidents confinés en chambre (! respect rigoureux des mesures de sécurité),
- ✓ Les situations de fin de vie,
- ✓ Les situations particulières (cas de rigueur).

[Palier 3b] **Les visites en chambres** ne sont, en principe, **pas autorisées sauf pour** les situations ci-après :

- ✓ Les résidents confinés en chambre (! respect rigoureux des mesures de sécurité),
- ✓ Les situations de fin de vie,
- ✓ Les situations particulières (cas de rigueur).

Les visites ne sont pas autorisées pour les résidents en quarantaine COVID-19 ou en isolement COVID-19, hormis pour les situations de fin de vie et les situations particulières (cas de rigueur).

Durant la visite, nous vous prions de respecter scrupuleusement les mesures d'hygiène, de protection et de distance sociale afin d'éviter toute propagation du COVID-19 à nos pensionnaires qui font toujours partie des personnes considérées comme à risques. Un masque vous sera fourni à l'entrée de l'EMS et nous vous demandons de le porter durant toute la visite selon les instructions qui vous seront fournies. L'hygiène des mains (désinfection) et le respect des distances sociales (1.5 mètre et interdiction de toucher le résident) font également partie des mesures de protection du SSP à respecter dans nos établissements. Les directives du SSP exigent également que l'on interrompe la visite si les consignes de sécurité ne sont pas respectées. Les mesures de protection sont identiques pour tous les visiteurs, qu'ils soient vaccinés ou non.

Conscients de l'importance des visites pour nos résidents et que le contact avec les familles et les proches leur permet de garder un lien social, nous mettons tout en œuvre pour vous permettre de garder un contact avec votre parent malgré une situation sanitaire complexe et en constante évolution.

Afin de ne pas exposer inutilement vos proches et devoir appliquer, à contrecœur, des mesures plus restrictives, nous comptons sur vous pour appliquer toutes les mesures de protection et en tout temps. Merci d'avance de votre collaboration, car c'est ensemble que nous réussirons à conserver ces liens possibles.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous accueillir à nouveau dans nos établissements et nous vous adressons, chères Familles, chers Visiteurs, nos cordiales salutations.

Les Fleurs du Temps SA

Nicolas Kaufmann
Directeur



Fully, le 8 mars 2021

Publication : Entrée des EMS / Site internet www.lfdt.ch